

Edito : Qui se sucre vraiment ?

Ce qui est commode avec les chiffres, c'est que l'on peut leur faire dire à peu près ce que l'on veut. Force est de constater que l'omniprésent et omnipotent vice-président aurait tendance à user, voire à abuser du procédé, au risque de confiner à la malhonnêteté intellectuelle, un comportement que pourtant il déclare détester (chez tout autre que lui !). Ainsi dernièrement, il lui a semblé très « naturel » de livrer en pâture aux médias un pourcentage d'augmentation de 500% de la marge des détaillants sur le sucre, sans prendre le soin d'expliquer le pourquoi de ce chiffre, ni de le replacer dans son contexte historique.

LE PAYS PASSE SA MARGE DE 0 % à 4300 %

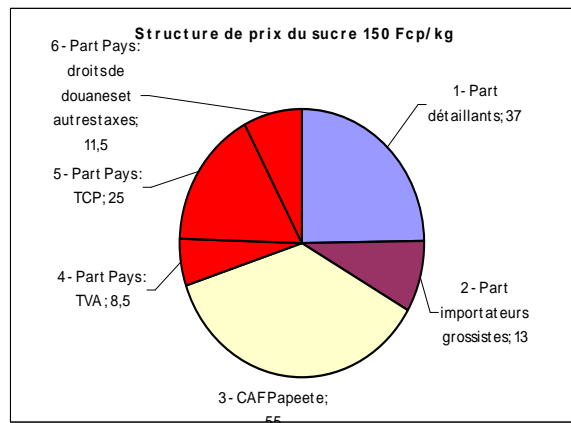
Dans un souci de transparence et de vérité, il aurait du en effet préciser que jusqu'à fin 2005, le sucre était importé en Polynésie sous un régime d'appel d'offre. Dans ces conditions, l'importateur ne margeait généralement que peu ou pas du tout, car le sucre était considéré alors comme un « produit d'appel ». De fait, la marge de l'importateur grossiste tournait aux alentours de 3 FCP du kg. Dès lors que le régime d'importation du sucre a été libéré, et que le sucre a été sorti de la liste des PPN, les importateurs grossistes ont légitimement revalorisé

leurs marges à un niveau plus viable d'environ 13 FCP/kg, correspondant à une hausse du prix de vente de... 10 FCP par kilo (!), ce qui en pourcentage d'augmentation équivaut effectivement à environ 500 %. Telle est la réalité des chiffres que le vice-président s'est bien gardé de révéler. Sans doute ne souhaite-t-il pas que les consommateurs sachent que sur un kilo de sucre vendu aux particuliers à 150 FCP, 55 FCP représentent le coût d'importation CAF du produit, et que le territoire perçoit en sus 43 FCP sous formes de taxes directes (dont 25 FCP pour la seule TCP et 8,5 FCP de TVA), soit presque autant que les marges cumulées du grossiste et du

détaillant, à savoir : 50 FCP.

A QUOI SERT UNE MARGE COMMERCIALE ?

Encore faut-il ajouter que ces marges ne vont pas intégralement dans la poche des grossistes et des détaillants. Elles servent avant tout à payer les salaires et charges sociales des employés, les loyers et frais d'exploitation et surtout, les divers impôts et taxes (IS ou IMF, IT, patente, etc.) dont la nouvelle TUC, taxe d'urbanisme commercial qui sert à renflouer les caisses du Pays. Par conséquent, une partie non négligeable des marges reviennent dans les caisses du territoire. Au final, par le biais de sa fiscalité directe et indirecte, sur un kilo de sucre vendu au particulier, le Pays empoche plus d'argent que les grossistes et les détaillants réunis. Alors, qui se sucre vraiment ?

MARGE ET EMPLOI SALARIE SONT ETROITEMENT LIES.

On est en droit de poser la question, et il importe que tout le monde prenne conscience, à commencer par le Vice-président et ministre de l'Economie, que les marges des commerçants sont non seulement légitimes, mais qu'elles sont également rigoureusement indispensables pour le bon fonctionnement

de l'économie dans son ensemble. Sans le commerce, qui est encore à ce jour le principal employeur du pays, notre fenua serait éteint. Alors il devient urgent à présent d'arrêter de se tromper systématiquement de cible pour (se) masquer les vrais problèmes. N'ayant pas trouvé de solution satisfaisante pour faire baisser le coût de la vie, le Vice-président s'entête à vouloir accroître sans cesse la pression fiscale, aussi bien sur les entreprises et les commerçants que sur les consommateurs. Ce faisant, il ne fait que stimuler une inflation qui, sur les douze derniers mois, atteint le chiffre record de 3,5%, sans pour autant que le gouvernement ne prenne la moindre mesure concrète contre

cette poussée inflationniste régulière, alors même que depuis peu on constate une baisse mondiale des cours du pétrole (dont les cours élevés ont beaucoup servi d'alibi à M. Jacqui DROLLET). Pour conclure, au lieu de vouer systématiquement aux gémonies tant les chefs d'entreprises que les commerçants, et de tout vouloir régenter seul, sans concertation, à coups d'arrêtés CM et de lois de Pays, le Vice-président ferait mieux d'employer son temps, ses pouvoirs et ses compétences à instaurer une vraie politique de

la concurrence dans le secteur non concurrentiel, dans notre Pays. Car comme le préconise le Prix Nobel 2001 d'économie, M. Joseph Stiglitz, « (...) *une politique de concurrence sérieuse ne constitue pas simplement un luxe que pourrait s'offrir les pays riches ; c'est aussi une vraie nécessité pour tous ceux qui s'efforcent de bâtir des économies de marché démocratiques* ».

Gilles YAU
Président de la FGC

ACTUALITES LOCALES

Observatoire des délais de paiement

Alors que de nombreuses entreprises doivent faire face à une situation de trésorerie de plus en plus tendue et ce quelque soit leur taille, les délais de paiement de l'administration (Etat ou territoire) demeurent beaucoup trop long. A cette situation pénalisante pour les entreprises qui n'ont pas la solidité financière requise pour supporter ces délais vient s'ajouter l'application stricte des pénalités en cas de retard dans la livraison des chantiers commandés par l'Etat en particulier.

Commentaires : la mise en place au sein du futur observatoire économique d'une commission en charge des délais de paiement permettrait de vérifier si ces délais sont justifiés ou non.

Conséquences des essais nucléaires

Une rencontre avec Monsieur Marcel Jurien de la Gravière, Délégué à la Sûreté et à la radioprotection pour les activités et installations Nucléaires intéressant la Défense (DSND) a été sollicitée le jeudi 5 octobre 2006, par le président du CEPF.

Commentaires : Le DSND était accompagné d'une délégation composée de différentes personnalités. Manifestement sous pression après les échanges houleux qu'il avait eu avec les membres du COSCEN, Monsieur Marcel Jurien de la Gravière a expliqué aux membres de la délégation du CEPF les objectifs de la mission du mois d'octobre. Après la présentation au mois de mai d'un premier rapport d'étape, cette mission avait pour objectif de présenter le rapport exhaustif. Ces deux rapports ainsi que le rapport de l'AIEA datant de 1996 sont consultables sur Internet : <http://www.defense.gouv.fr/sites/>

[defense/actualites_et_dossiers/](#) ou sur le site www.cepf.pf dans la partie réservée aux adhérents à l'emplacement suivant : [Accueil](#) / [Dossiers divers en étude](#) / [Les essais nucléaires français dans le Pacifique](#) /

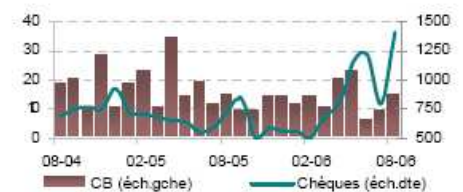
Les représentants du CEPF ont fait part des inquiétudes de la société civile qui s'expriment en particulier au CESC. Le ministère de la défense n'a jamais communiqué et les documents qui sont présentés aujourd'hui ne vont certainement pas améliorer la perception de la population. Pour inverser le sentiment des personnes qui se sentent lésés un gros travail de terrain est indispensable. Il paraît également indispensable qu'une explication des documents soit faite dans les principales langues polynésiennes. Le DSND a expliqué les raisons de l'absence de communication de l'époque. A l'arrêt des essais en 1995, la communication n'a pas été meilleure. Ainsi le rapport de l'AIEA sur l'impact des essais a été présenté à Vienne, à Washington mais pas à Papeete. Il n'en reste pas moins aujourd'hui qu'une partie de la population est vraiment inquiète et que la tension n'est pas prête de retomber.

Données économiques

Dans sa lettre mensuelle n°173 téléchargeable sur le site www.cepf.pf dans l'espace réservé aux adhérents à l'emplacement [Accueil](#) / [Données économiques et sociales](#) / [Lettres mensuelles IEOM](#) / l'IEOM indique que les incidents de paiement ont doublé au mois d'août dernier (1 413 en août contre 794 en juillet et 731 en août 2005) pour atteindre un total en cumul 7 155 depuis janvier (soit + 36,3 %). Les décisions de retrait de cartes

bancaires, +66,7 % sur le mois (15 contre 9 en juillet), ont été stables en rythme annuel (15 en août 2005). Les incidents de paiement sur effets ont augmenté de 25 % sur le mois et de 66,7 % en glissement annuel (45 en août contre 36 en juillet et 27 en août 2005). Ils sont en hausse de 87,8 % sur les huit premiers mois de l'année en comparaison avec 2005 sur la même période.

Incidents de paiement sur chèques et sur cartes bancaires (en nombre)



Commentaires : N'en déplaise au président du pays ces chiffres de l'IEOM, réputé pour son indépendance confirment les inquiétudes des chefs d'entreprises.

Mission aux Marquises

Le président du CEPF a participé à un déplacement aux Marquises à Hiva Oa les 4 et 5 octobre 2006.

Cette mission organisée par le ministre des PME-PMI, Monsieur Louis FREBAULT avait pour objectif d'ouvrir cette île au monde économique.

Commentaires : A l'occasion de ce déplacement la question du Classement des îles Marquises au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO a été abordé, ainsi que le projet d'étude pour la construction d'un aéroport international sur l'île de Hiva Oa. Les membres de la délégation dont plusieurs représentaient les organisations membres du CEPF ont reçu un accueil particulièrement chaleureux. Ils ont pu prendre conscience des besoins immenses de cet archipel.

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Blocages

Jeudi 12 octobre 2006, les entreprises ont une nouvelle fois été prises en otage du fait de l'installation de barrages aux entrées Est et Ouest de la ville de Papeete. Si l'on peut comprendre les revendications de l'organisation syndicale, nous ne pourrions jamais cautionner les atteintes à la libre circulation des personnes et des biens. Si un réel malaise secoue actuellement la société polynésienne, il existe d'autres manières de s'exprimer. Depuis des mois, le CEPF tire la sonnette d'alarme auprès des pouvoirs publics, qu'il s'agisse de l'Etat ou du pays, sans véritablement être entendu. Le dialogue social avec le gouvernement est au point mort en particulier avec le vice-président. L'engagement pris par le président qu'il n'aurait pas de nouvelles taxes en 2007 ne trompe personne. Si effectivement, le gouvernement n'a pas prévu de créer de nouvelles taxes, il est probable qu'il augmente les taux des taxes et impôts existants. Dans la situation économique actuelle, l'éventualité d'une aggravation de la pression fiscale pesant sur les entreprises pour financer essentiellement des dépenses de fonctionnement nous inquiète beaucoup. De même, si le droit de grève est un droit constitutionnel son utilisation abusive est inacceptable.

Alors que les grévistes représentent un très faible nombre de salariés sur les barrages, il est évident que ce mouvement a des racines plus politiques que sociales.

Si les conséquences sont diverses en fonction des secteurs d'activité, le simple fait de voir des images de touristes portant leur valises pour passer un barrage a et aura un effet désastreux pour le tourisme et l'image de marque de la Polynésie en général. Le CEPF a toujours représenté une force de proposition et n'a jamais refusé de travailler avec le gouvernement quelque soit son bord politique. Le manque de confiance dont souffre actuellement les acteurs économiques est accentué par les blocages qui ne peuvent en aucune manière apporter une solution à l'amélioration de la situation économique et sociale de notre pays.

Insertion des travailleurs handicapés

Le gouvernement a transmis à l'Assemblée, pour examen, un projet de loi du pays relative à l'emploi des travailleurs handicapés. Ce projet de loi, qui prend en compte les observations formulées par les partenaires sociaux et le Conseil du handicap lors des différentes concertations, ainsi que les avis du CESC et du Haut conseil, vise à :

Rendre effective une obligation d'emploi au bénéfice des travailleurs handicapés, à hauteur de 4 % de l'effectif, dans les établissements occupant au moins 25 salariés (2% de l'effectif, dans les établissements occupant au moins 50 salariés dans une phase transitoire);

Développer une politique active d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés au moyen d'un « fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés »;

Préciser les autres financements publics en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Les employeurs qui ne satisferont pas à la totalité de leur obligation, soit par l'emploi de travailleurs handicapés, soit par le biais de la sous-traitance, devront le faire par le versement d'une participation financière annuelle qui financera un fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Une commission d'orientation et d'évaluation des actions du fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés sera également créée et présidée par le ministre chargé du travail. Indépendamment des aides versées au titre du fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le Pays interviendra sur son budget, en faveur de cette insertion.

DEMANDES ET OFFRE D'EMPLOI

DEMANDES D'EMPLOI

REF 67/06 : H 45 ans, cuisinier de métier, recherche emploi de cuisinier, chef, chef de partie ou pâtissier. Expérience de la cuisine gastronomique, collective, tahitienne et de la pâtisserie. Disponible à compter du 4 novembre 2006.

REF 68/06 : H 35 ans, occupe depuis 2001 des fonctions managériales corporates au sein d'un grand groupe du CAC 40. Diplômé en Affaires Internationales de l'Ensade de Paris et ancien élève de Sciences-Po Paris, propose son expertise (Audit, Direction financière, Relations Investisseurs, gestion de centre de profit).

REF 69/06 : H 29 ans, diplômé d'école de commerce, forte expérience marketing et commerciale, recherche poste de responsable commercial ou de gestion de projet. Anglais et Italien courant, disponible immédiatement.

REF 70/06 : H 32 ans, BTS Action commercial (o'clock) avec bonne expérience en marketing, management et postes à responsabilité. Bon niveau informatique et anglais. Dynamique, sérieux et ayant un très bon sens relationnel, recherche poste à responsabilité.

REF 71/06 : JF, 32 ans, BAC+3, Trilingue, 10 ans d'expérience dans le commerce international, gestion d'un portefeuille de professionnels grands comptes, dynamique, sérieuse aimant le sens du contact à la recherche d'un poste commercial à responsabilité.

REF 72/06 : Jeune diplômé en droit des transports (Bac +5) recherche premier emploi chez transporteur, commissionnaire de transports, transitaire ou assureur. Anglais, stages antérieurs, motivation.

REF 73/06 : Jeune diplômé d'école supérieure de commerce, spécialisation contrôle de gestion/finances, recherche emploi. Mon adaptation est ra-

pide et apprécié. Disponible à compter du 2 octobre 2006.

REF 74/06 : H, 41 ans niveau BAC PRO-BTS (VAE), responsable d'exploitation recherche emploi dans les domaines de restauration, de l'agro-alimentaire ou du commerce. Polyvalent, dynamique et motivé, connaissance du terrain, exp d'encadrement du per-

sonnel, gestion journalière et de fin de mois, notions de comptabilité.

REF 75/06 : JF, 25 ans, expérience réussie dans domaines administratif et commercial, recherche poste à responsabilité. Dynamique, capacité d'adaptation et sens relationnel, disponible dès janvier 2007.

LU DANS LE JOPF

JOPF N° 36 du 7 septembre 2006

Page 3 161 : Arrêté n°929 CM du 30 août 2006 portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au projet de rocade de Taravao.

Page 3 161 : Arrêté n°930 CM du 30 août 2006 portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux études d'un projet de route des Collines à Punaauia.

Page 3 171 : Arrêté n°912 CM du 25 août 2006 constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale pour le mois de juin 2006.

JOPF N° 37 du 14 septembre 2006

Page 3 234 : Arrêté n°956 CM du 1er septembre 2006 portant approbation de divers modèles d'imprimés de déclaration en matière de taxe d'urbanisme commercial, de taxe sur l'activité de croisière, de redevance de promotion touristique et de TVA.

JOPF N° 39 du 28 septembre 2006

Page 3 416 : Arrêté n°1021 CM du 15 septembre 2006 portant mesures d'application du D.A.R.S.E.

Page 3 417 : Arrêté n°1035 CM du 15 septembre 2006 portant mesures destinées à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

DONNEES ECONOMIQUES

EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE JUILLET 2006 - BASE 100 AOUT 2003

	2005					2006								Évolutions en %		
	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Jul	Aou	Mens.	Depuis le 1er janv.	Ann.
Indice général	101,5	102,3	102,3	102,6	103,3	102,9	103,1	103,2	103,1	103,5	104,6	105,5	105,0	- 0,5	1,6	3,4
Alimentation	105,0	105,9	106,1	106,6	107,5	107,7	108,1	107,8	107,6	108,3	109,0	109,3	109,5	0,2	1,9	4,3
Produits manufacturés	97,7	98,8	98,8	98,9	99,0	99,0	98,7	99,3	99,2	99,7	100,0	101,5	101,3	- 0,2	2,3	3,8
Habillement et articles textiles	94,7	94,3	93,0	94,0	94,0	93,2	92,1	92,0	91,5	91,1	91,1	91,2	90,8	- 0,4	- 3,5	- 4,1
Autres produits manufacturés	98,0	99,3	99,5	99,4	99,6	99,6	99,4	100,1	100,1	100,6	101,0	102,6	102,5	- 0,1	2,9	4,6
Services	103,1	103,5	103,3	103,8	104,9	103,8	104,5	104,3	104,2	104,4	106,5	107,1	105,8	- 1,2	0,8	2,6

Source : Institut de la statistique - Indice des prix à la consommation

Le taux d'intérêt légal est fixé à 2,11 % pour l'année 2006 (JOPF n°17 du 27/04/06).

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/01/06 : mensuel : 131 000 XPF (pour 169 heures) - horaire : 775,15 XPF
Arrêté N°1198 CM du 23 décembre 2005 - JOPF N.S 49 du 30 décembre 2005.

Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président **Jacques BILLON-TYRARD**. Abonnement pour 24 numéros : 15 150 F T.T.C (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 14 organisations professionnelles suivantes : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 451 entreprises et 13 854 salariés.